



Succession et Partage : que faire ?

Par **Angie8**, le **29/04/2016** à **16:48**

Bonjour,

Voici 8 mois que mon père est décédé. Il avait laissé un testament olographe que le notaire a lu à ma soeur, maman et moi. Pour être tout à fait claire il nous laisse :

à ma soeur : Une maison avec piscine en plein coeur d'une ville très connue et ma mère a l'usufruit car il y habite (du moins c'était leur domicile conjugal), et aussi un studio

A moi même : 3 studios et une maison.

Dans son testament, il explique cette différence car il y a quelques années en arrière ma soeur a du faire face à des problèmes d'argent sur sa société et il aurait avancé une certaine somme.

Cependant, lorsque le notaire a effectué la déclaration de succession, ma soeur a donné plus en terme d'argent par rapport aux biens déclarés. Bref...

Lors d'une énième rdv, il a regardé ma soeur et lui a dit qu'il y avait sur le papier et par rapport aux sommes déclarées (et non à leurs valeurs exactes si des travaux étaient apportés, si les locataires payaient...) une différence d'environ 80000€ entre elle et moi, somme que je lui devrai en gros.

Il a demandé à ma soeur ce qu'elle comptait faire, elle a dit en gros qu'il fallait que je compense et lui donne de l'argent.

Question donc : Est-ce normal de devoir essayer de faire "équivalent" malgré un testament ?

Je sais que nous ne pouvons pas privilégier selon une certaine somme un enfant , mais là, ce n'est absolument pas le cas (nous avons toutes 2 des biens donc)?

Que me conseillez vous de faire ?

Vous en remerciant par avance